

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 5

Absentes : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes : Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/009

OBJET : SIEG du Puy-de-Dôme : Travaux d'éclairage du terrain d'honneur en LED.

Monsieur MORIN indique que la commune a sollicité l'inscription au Programme d'Eclairage Public 2022 du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63 des travaux d'éclairage public pour l'éclairage du terrain d'honneur en LED.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à 150 000 € HT. Conformément aux règles de financement du SIEG, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à 75 002,88 €. Monsieur MORIN précise que ce montant a été inscrit au BP 2021. Il indique également que ce dossier, présenté à la commission «travaux», au cours de sa réunion du 21 juin 2021, a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, le SIEG.
- Accepter de verser le fonds de concours supplémentaire au SIEG pour un montant total de 75 002,88 €, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint aux travaux, à signer la convention de financement relative à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 juillet 2021
Reçu en préfecture le 7 juillet 2021

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.